

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux-mille-vingt-quatre, le 10 avril à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de LOIRE-SUR-RHÔNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Guy MARTINET, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23
Nombre de membres présents : 15
Nombre de procurations : 4
Nombre de suffrage exprimés : 19
Nombre de membres absents : 8
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0 (ne représente pas un suffrage exprimé)

Présents : Guy MARTINET, Delphine SERVANT, Michel DOUARD, Marie-Claude CIZERON, Pascal GALAMAND, Gilbert CHAVAS, Guillaume CHRISTOPHLE, Nathalie JOURNOUD, Gérard MAHINC, Dominique BENEY, Bérangère BONY, Grégoire COTE, Laurence PERRIN, Guillaume RIBEIRO, Maria BENHABROU.

Absents : Matthias JOURNOUD, Sandrine ROUSSET, Anne-Marie SANCHEZ.

Excusé(e)s : Solange SORON.

Excusé(e)s donnant pouvoir : Marie-Cécile De SANTA (pouvoir Dominique BENEY), Hélène BELIN (pouvoir Michel DOUARD), Marc LECONTE (pouvoir Guy MARTINET), Stéphane GALAMAND (pouvoir Maria BENHABROU).

Secrétaire élue : Nathalie JOURNOUD.

Date de convocation : Vendredi 5 avril 2024.

Date d'affichage de la liste des délibérations : Mercredi 17 avril 2024.

Délibération n°20240410-05

Objet : Acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée AK 330

Monsieur le Maire expose que par délibération n°20151116-02 du 16 novembre 2015, le Conseil municipal a approuvé l'acquisition de 5m² à détacher de la parcelle AK 330, appartenant aux consort SIBERT, au prix de 70 € du mètre carré, afin de permettre l'élargissement de la rue du Marme pour la création d'un trottoir.

Les démarches et formalités requises pour cette acquisition n'ont pas pu aboutir et depuis, les consort SIBERT ont vendu leur bien aux consort GOUTTENOIRE. Aussi, il est proposé de régulariser cette acquisition avec les consort GOUTTENOIRE, dans des conditions identiques.

Vu :

- la délibération n°20151116-02 du 16 novembre 2015, portant acquisition amiable d'une partie des parcelles AK 328, 329, 330, échange d'une partie de la parcelle AK 327 6 rue du Marme,
- le plan annexé à la présente délibération,

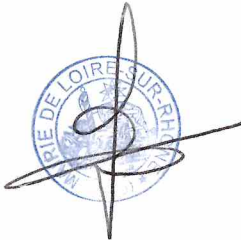
Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE de l'acquisition de 5m2 à détacher de la parcelle AK 330, pour un prix de 70 € du mètre carré, soit 350 €, appartenant aux consorts GOUTTENOIRE.

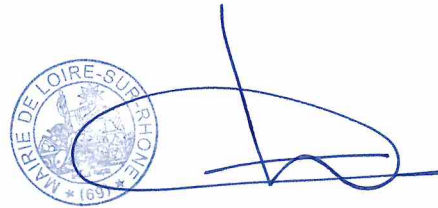
AUTORISE monsieur le Maire à signer l'acte notarié correspondant.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Nathalie JOURNOUD
Secrétaire de séance

A blue ink signature of Nathalie Journaud, written over a circular official stamp of the Municipality of Loire-sur-Rhône. The stamp contains the text 'MAIRIE DE LOIRE-SUR-RHÔNE' and the year '(169)'. The signature is a stylized, cursive script.

Guy MARTINET
Maire de LOIRE-SUR-RHÔNE

A blue ink signature of Guy Martinet, written over a circular official stamp of the Municipality of Loire-sur-Rhône. The stamp contains the text 'MAIRIE DE LOIRE-SUR-RHÔNE' and the year '(169)'. The signature is a stylized, cursive script.

Monsieur le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,*
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.*